Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 38 (1950)

Heft: 780

Artikel: Tableau symbolique

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-267213

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NEUCHATEL

La Chaux-de-Fonds

La Chaux-de-Fonds

De notre assemblée générale, nous avons profité de faire un jour de joyeuses rencontres et une séance de documentation très intéressante. Nos membres ont répondu nombreux à l'appel. C'est dans le silence exemplaire d'un public où se mélaient membres et amis, que M. le professeur Knapp a pu faire son exposé; seul un jeune écureuil juché sur la branche maîtresse d'un grand arbre, venant par la fenêtre à hauteur du conférencier, ne se tenait pas tranquille.

Me Charles Knapp, professeur à la Fa-

se tenait pas tranquille.

Me Charles Knapp, professeur à la Faculté de droit de Neuchâtel, avait été d'accord de nous prêter aide et appui avec une rare complaisance et une générosité que nous nous plaisons à rappeler ici. Il a bien voulu traiter devant nous la question de la Natiotionalité de la Suissesse mariée à un étranger, sujet qu'il connaît d'autant mieux qu'il a été

sujet qu'il connaît d'autant mieux qu'il a été appelé à faire partie de la Commission fédé-rale d'experts.

rale d'experts.

M. le professeur Knapp a fort bien su exposer les phases principales de l'acquisition et de la perte de la nationalité suisse, en particulier ce curieux droit coutumier appliqué à la femme mariée qui souvent lui est préjudiciable et en tout cas pose le problème fondamental de savoir si oui ou non la femme a droit de conserver sa nationalité d'origine?

Différentes questions furent posées et après discussion, il fut décidé de confier le dossier sur l'avant-projet à trois juristes, membres

sur l'avant-projet à trois juristes, membres de notre section, chargés d'élaborer des pro-positions. En suite de quoi la version défi-nitive d'une requête serait adressée, d'entente

nitive d'une requête serait adressée, d'entente avec les autres associations neuchâteloises, d'une part au Conseil d'Etat de notre canton, et d'autre part à la Commission fédérale d'experts à Berne.

Malgré les premières heures consacrées à un débat sur un sujet aussi grave, la collation, abondamment fournie de gâteaux «maison», fut servie par nos jeunes membres avec une joyeuse allégresse et la partie officielle de notre ordre du jour ne commença pas avant que nous n'ayons eu un divertissement relevé de chansons gaies et de devinettes suffragistes, où ce furent sans contredit les ainées qui se montrèrent les plus savantes. L'assemblée di-

VAUD

Assemblée des associations cantonale et lausannoise

et lausannoise

La journée du dimanche 11 juin étant, pour toutes les sections suisses, une journée de propagande avec apposition d'une affiche, l'Association vaudoise et le groupe lausannois en ont profité pour tenir en commun leur assemblée annuelle, au Lyceum, sous la présidence de Mile A. Quinche, avocate à Lausanne, qui a rappelé le vote du Grand Conseil en faveur d'une modification de la Constitution vaudoise pour permettre aux communes qui le voudront d'accorder aux femmes le droit de vote en matière d'initiative et de referendum, la nomination de deux greffières communales, à Coinsins et à Veytaux, de trois boursières communales, à Oron, aux Planches et à Chavannes-des-Bois ; aux Conseils de

par la nomination de Mille Andersen, chef du service d'édition de la maison Payot à Lau-sanne, et de Mille Hélène Chavan, maîtresse pri-maire supérieure à Lausanne, laquelle a pré-senté un bref rapport sur l'assemblée tenue en mai à Soleure par l'Association suisse. La séance s'est terminée par une captivante causerie de M. le Dr L. Bovet: «Nos res-possabilités vis à vis de l'angree, déline.

La seance s'est terminee par une capitvante causerie de M. le Dr L. Bovet: « Nos responsabilités vis-à-vis de l'enfance délinquante», où le directeur de l'Office médicopédagogique vaudois a montré le sort trop souvent pitoyable de 2 000 enfants abandonés, dans le canton de Vaud; la délinquance juvénile peut être due à l'hérédité, elle a plus souvent pour cause une triste vie familiale our l'absence de vie familiale, des parents incompréhensifs, tarés, colériques; l'enfant, même le tout petit, a besoin de tendresse, de continuité dans les soins, il a peur de l'abandon, il a des complexes de culpabilité qui lui font faire des bêtises. Nous tous avons une lourde responsabilité vis-à-vis de l'enfance malheureuse; dans ce domaine aussi, il y a tant à faire que toutes les bonnes volontés doivent s'unir.

La Société Coopérative de Consommation de Genève

a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats

Nos suffragistes à l'œuvre

Lointains échos du 11 juin 1950

Le Postulat von Roten du Conseil National

Depuis 30 ans déjà des tentatives ont été faites aux Chambres fédérales pour qu'elles prennent une attitude de principe dans la question des droits politiques des femmes. Ces efforts n'eurent jusqu'ici pas de résultat tangible et l'impression régnaît que cette question serait indéfiniment remise comme une « quantité négligeable ». Et pourtant, tout parlementaire objectif doit avouer que le moment serait venu d'examiner à fond la question des droits politiques des femmes, qu'il soit sympathisant ou non. Une position claire ne peut qu'être utile. Qu'elle soit positive ou négative, elle doit se baser sur la structure actuelle de notre pays tant sociale qu'économique. C'est pour cela qu'il est heureux que le postulat von Roten (Valais) figure à l'ordre du jour de la session d'automne du Conseil National. Il est formulé comme suit: « Le Conseil fédéral est invité à présenter aux Chambres un rapport sur les moyens les plus appropriés pour étendre aux femmes suisses l'exercice des droits politiques ».

Le postulat a été signé par 24 conseillers nationaux de divers partis. Il a pour but de permettre un examen approfondi de la quesde savoir dans quels domaines et dans quelle mesure les femmes pourraient partager le Depuis 30 ans déjà des tentatives ont été

GENÈVE

L'Assemblée générale de l'Association ge-nevoise du suffrage féminin s'est tenue le 2 octobre. Il était trop tard pour en publier le compte rendu dans le présent numéro.

« Le Peuple » (Lausanne) écrit ceci, à pro-pos du droit de vote des Suisses à l'étranger, discuté au congrès de Lausanne au début de

e Je ne vois pas très bien un citoyen suisse domicilié depuis dix ou vingt ans à Hong-Kong ou à Valparaiso prenant part à une votation ou à une élection fédérale, alors que les femmes de chez nous sont toujours tenues à l'écart des bureaux de vote. Ce serait

la pire des mufleries.

» Mais il y a des messieurs très distingués qui en sont bien capables ».

Vote des Suisses à l'étranger et vote des femmes

travail et les responsabilités dans le domaine

travail et les responsabilités dans le domaine fédéral. Il faudrait avant tout que les femmes puissent entrer dans les conseils législatifs. Les lois sont faites pour les femmes aussi bien que pour les hommes et il serait iuste que les deux points de vue soient pris en considération.

Comment y arriver en pratique? On pourrait envisager un changement fondamental par une révision partielle de la constitution.

Mais il serait possible aussi de prendre la voie de la législation fédérale en révisant par exemple la loi de 1872 sur les Elections et Votations fédérales. Le référendum pourrait être lancé contre une initiative de ce genre, c'est alors le peuple qui aurait à décider. On etre lance contre une initiative de ce genre, c'est alors le peuple qui aurait à décider. On peut se demander si, pour une volation de ce genre il ne serait pas équitable de permettre aux femmes de voter aussi. Il est possible qu'une pareille suggestion trouve des adhérents aux Chambres.

Les femmes suisses conscientes de leur responsibilité suivront avec la plus grande et

ponsabilité suivront avec la plus grande at-tention les débats au Conseil National des semaines prochaines, puisqu'il va traiter par la voie normale des affaires ordinaires de problèmes essentiels pour elles.

BERNE

L'Association bernoise pour le suffrage féminin a organisé, à l'occasion du 11 juin, une conférence qui avait pour sujet: « Les Droits de l'homme, idéal et pratique », afin de célébrer le premier jour consacré, en Suisse, au suffrage féminin.

Mme Dr Eder-Schwyzer traita admirablement ce thème qui n'est pas facile, montrant les résultats déjà obtenus et ce qu'il faut s'efforcer de réaliser encore. Tous les auditeurs et auditrices ont suivi ses développements avec le plus grand inférêt. Une courte introduction de Mme Gonzenbach, présidente de la Section suffragiste de la Ville de Berne, et des productions musicales de jeunes artistes des productions musicales de jeunes artistes interprétant Haendel et Beethoven encadraient la conférence.

conterence.

La petite cérémonie nationale à la Schul-arte restera pour tous un souvenir inou-liable.

Lu.

montrèrent les plus savantes. L'assemblée di-gnement commencée à 14 h. 30 leva ses: assises avec plus de spontanéité après l'heure du couvre-feu. A. S.-L. Tableau symbolique

La salle du Conseil des Etats, au Palais fédéral à Berne, est ornée d'une toile magnifique représentant une landesgemeinde dans le pays d'Unterwald.

Scène colorée et bien vivante où les figures des trois juges en robe rouge, celle du landamann prétant serment sur la Bible ouverte, l'attitude du peuple prêt à prendre part au gouvernement du pays, laisse une profonde impression. part au gouverneme fonde impression.

Or, une chose est remarquable dans cette composition. Toutes les femmes figurant sur la toile tournent le dos à l'assemblée et s'occupent des quelques enfants jouant près d'elle.

d'elles.

Commentant la scène devant un groupe d'étrangers, le guide expliqua que la position de ces femmes était voulue et signifiait qu'en Suisse la femme était exclue des affaires publiques.

Si un jour les féministes arrivent à convaincre les électeurs suisses de la nécessité d'accorder le droit de vote à la plus belle moitié de la population, peut-être sera-t-îl nécessaire de retoucher la toile!...

Feuille d'a vis de la Vallée de leurs.

Feuille d'Avis de la Vallée de Joux.

A nos abonnés

Les abonnés au **Mouvement Féministe** re-çoivent **Femmes Suisees** d'office, sans avoir à verser aucun abonnement supplémentaire.

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

M^{mc} Vve L. MENZONE
Solidité - Elégance
5 ° o escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

TOUX et MAUX DE GORGE

POTION FINCK

En vente à la PHARMACIE FINCK & Cie

26, rue du Mont-Blanc, Genève au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15

GLANÉ DANS PRESSE LA

Le numéro du 28 septembre de l'hebdomadaire « Curieux » présentait, en deux articles tout différents, deux thèmes qui sont familiers à nos lectrices, aussi ne voulons-nous pas manquer de les leur signaler.

Propagande inattendue

Le premier, de M. Samuel Chevallier, faisait allusion au suffrage féminin dans un billet humoristique qui est certainement

une originale propagande. Citant quelques nouvelles sportives ré-centes, qui montrent l'activité toujours plus étendue des femmes en ce domaine, M. Chevallier ajoute plaisamment :

...et voilà que nos journaux... publient la photographie de la présidente de la société féminine de tir au petit calibre! Ça ne vous dit rien?

Ca ne vous dit rien?

Pour moi, c'est l'évidence même : dégoûté de la mauvaise volonté du corps électoral, chaque fois que se pose le problème du suffrage féminin, le sexe fourbit ses armes. Il nous aura à l'arme que nous choisirons : au poing ganté, au pied nu, à la carabine!

Et il nous aura, soyez-en sûrs! Il n'est, pour s'en convaincre, que de considérer attentivement le portrait de la présidente susnommée. Quand cette aimable personne, complètement libérée de scrupules, tirera au gros calibre, le plus fiérot des mâles masculants sera bien obligé de dresser le drapeau blanc.

Moi, si j'étais opposé au vote des femmes (ce que je ne suis pas) je réfléchirais. Ne serait-ce pas le moment de céder sur ce point finalement secondaire, pour conserver

MACHINES à LAVER

Economiques à l'achat Economiques à l'usage

E. Finaz–Trachsel

Boulevard James-Fazy 6

nos avantages ailleurs, là où ils sont essentiels?

...Citoyens, prenez garde : c'est le moment de transiger. Ou gare !

Mise au point

septembre :

Le second article traite de la prostitution et son auteur a réussi à embrouiller si bien le problème qu'il crèera certainement la confusion dans de nombreux esprits.

C'est pourquoi nous aimerions très brièvement remettre les choses au point afin que nos lectrices puissent à leur tour éclai-rer leurs interlocuteurs éventuels, au cas où ils parleraient étourdiment d'un sujet qui leur est étranger.

Les groupements abolitionnistes, qui sont unis dans la Fédération abolitionniste internationale, n'ont pas pour programme d'abolir la prostitution, mais d'abolir la réglementation légale des prostituées. Ce qui est tout différent.

consequence, ils ont réclamé la fermeture des maisons de tolérance, non pas dans l'illusion de supprimer la prostitution, comme le laisse croire l'article en question, mais afin de lutter contre l'exploitation financière de la prostitution et l'esclavage qui en résultait pour les pensionnaires des dites maisons. En conséquence, ils ont réclamé la fer-

La lutte contre la prostitution ne peut être qu'une œuvre éducative qui vise à persuader celles qui se vendent, d'aban-donner ce métier. Cette lutte ne saurait prendre un caractère de contrainte légale, que justement les abolitionnistes veulent éviter, pour laisser à la personne humaine la plus grande liberté de décision, en la tirant de la misère et en la formant pour un autre travail.

Les suggestions que l'on trouve dans cet article, pour un retour à une sorte de con-trôle officiel, sont précisément en désac-cord avec les principes professés par les abolitionnistes

L'article laisse encore entendre, comme à demi-mot, que depuis l'abolition de la réglementation, la situation sanitaire ne pour-rait plus être contrôlée, ce qui entraînerait des risques pour la contrôlée, ce qui entraînerait

rati puis etre controlee, ce qui entrane ait des risques pour la population.

Or, il résulte de toutes les expériences faites dans les pays qui ont, les uns après les autres, renoncé à la réglementation, que cette abolition a toujours eu un heureux effet pour l'amélioration de la situation sanitaire.

Ce résultat ne peut surprendre personne. En effet, les mesures d'hygiène, les visites médicales, les cartes ne concernaient jamais que les femmes et elles ne soumettaient jamais les clients masculins à aucune sur-veillance. Ceux-ci pouvaient impunément contaminer ceux ou celles qu'ils appro-

A quoi pouvait donc servir une contrainte unilatérale?

Une seule chose étonne. Il v a un an Une seule chose étonne. Il y a un an, le même hebdomadaire « Curieux » avait publié un article fort exact sur ce même sujet. Le journaliste qui en était l'auteur était allé à la source de la documentation, au Secrétariat abolitionniste international, et il avait présenté le problème sous son jour authentique. L'auteur de l'article du 26 septembre aurait pu puiser, là, des indications utiles et profitables à ses lecteurs.



POMPES FUNEBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1º Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS s'adrosser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus FORMALITÉS GRATUITES